

RAPPORT D'EXÉCUTION DU PROGRAMME STRATÉGIQUE TRANSVERSAL 2019-2024

Ouffet, le 16/09/2024

Membres du Comité de Direction :

- Hélène PREVOT, Directrice générale
- Saïd BENZAROUR, Directeur financier

Introduction :

Le PST est un outil de gouvernance pluriannuel qui reprend la stratégie développée par le collège communal pour atteindre les objectifs qu'il s'est fixé. Elle se traduit par le choix d'objectifs opérationnels, de projets et d'actions, définis notamment au regard des moyens humains et financiers à disposition.

Le PST repose sur une collaboration entre le collège communal et l'administration. Il peut être actualisé en cours de législature.

Le 12 août 2019, le Conseil communal a pris acte du PST 2019-2024, présenté par le collège communal, qui se décline en :

- 10 objectifs stratégiques qui traduisent ce que la commune veut être ;
- 22 Objectifs opérationnels qui traduisent ce que la commune veut faire ;
- 56 actions qui permettront d'atteindre les objectifs fixés.

Le P.S.T. est soumis à une évaluation par le collège communal au minimum à mi-législature et au terme de celle-ci. Le Comité de direction constitue un rapport d'exécution dont le collège communal se saisit pour réaliser la dernière évaluation de la législature. Ce rapport ne constitue ni un relevé exhaustif de l'activité des services communaux, ni une analyse financière du PST. Le rapport d'exécution et l'évaluation sont transmis au conseil communal pour prise d'acte, dans le courant du premier semestre de l'année du renouvellement intégral des conseils communaux, ainsi qu'au collège communal issu des élections suivantes.

Méthodologie :

Outre la présente note, le rapport d'exécution est constitué d'un tableau général indiquant un degré d'achèvement pour chaque action reprise dans le P.S.T., directement intégré dans le rapport d'évaluation.

Planification-exécution :

La législature 2018-2024 s'est vue imposer un nouvel exercice : la réalisation d'un programme stratégique transversal. Cet outil était non seulement innovant pour les mandataires mais également pour l'administration. De nombreux mois ont été nécessaires pour le rédiger alors que nous ne disposions d'aucune expérience.

Les éléments de contexte interne et externe ont pu impacter la poursuite de certains projets. Cependant, l'administration communale a pu se montrer efficace, polyvalente, réactive et solidaire pour faire face aux nombreux objectifs du PST, aux appels à projets et à ses missions régaliennes et quotidiennes.

Il est important de rappeler que le PST ne représente que la partie « PROJET » du travail de l'administration, mais que notre effectif est calculé et basé sur la réalisation de nos missions obligatoires (délivrance des permis de conduire, gestion de l'état civil, des permis d'urbanisme, marchés publics, ordonnance de police, accueil des enfants, etc.). Nous ne disposons pas de personnel spécifiquement affecté à la gestion de projets. Les mandataires politiques doivent avoir conscience de cela et de la véritable fourmilière qui travaille pour la partie invisible de la fonction publique locale, qui est pourtant celle qui est au contact premier des besoins du citoyen.

Ces fonctions obligatoires de nos agents communaux doivent pouvoir continuer à être fournies aux citoyens dans des conditions de qualité et de constance, et il est donc essentiel de veiller à l'équilibre des projets au regard des missions régaliennes. Il est nécessaire de ne pas résumer le travail de l'administration à la réalisation du PST, d'autant plus que les moyens à y affecter, qu'ils soient humains ou financiers, sont du ressort du pouvoir politique.

En outre, une des faiblesses du PST est qu'il ne peut pas prendre en considération lors de sa rédaction, les nombreux appels à projets qui surgissent ensuite au niveau de la Région wallonne et des autres niveaux de pouvoir et qui viennent donc perturber la stratégie et la trajectoire que la législature se donne en début de mandat. Les appels à projets sont autant de tentations de financer des projets au niveau local, mais ceux-ci viennent alors se cumuler à ceux du PST initial et ne sont pas assortis des moyens humains nécessaires pour les réaliser.

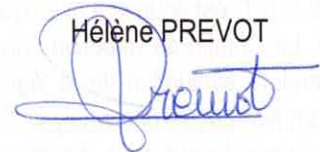
Conclusions :

Nous plaçons pour qu'il y ait plus de prise en considération des contraintes humaines nécessaires dans les appels à projets. Nous plaçons également pour que le PST reste un outil de gestion souple, qui puisse s'adapter aux contraintes, à nos missions et à leur évolution. En effet, les communes sont de plus en plus chargées de nouvelles missions régaliennes qui deviennent alors prioritaires sur tout le reste.

Tout cela étant, le bilan du PST 2018-2024 est positif, que ce soit en termes de réalisation ou en termes d'organisation.

La Directrice générale

Hélène PREVOT

A blue ink signature of Hélène Prevot, written in a cursive style over a faint circular stamp.